

ASSEMBLEE GENERALE 2022

COTISATIONS 2023

Grille pour les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche

Nb enseignants-chercheurs, chercheurs	2023
moins de 99	500 €
entre 100 et 199	600 €
entre 200 et 499	800 €
entre 500 et 999	1 200 €
entre 1000 et 1499	1 800 €
entre 1500 et 2999	3 000 €
entre 3000 et 4999	4 200 €
entre 5000 et 7999	6 600 €
entre 8000 et plus	9 600 €
ComUE	500 €

Les regroupements d'établissements ou sein d'une structure commune pour l'acquisition des ressources font l'objet d'un positionnement dans la grille des cotisations en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs et du nombre d'établissements couverts par l'adhésion.

Grille pour les bibliothèques (établissements dotés de la personnalité morale)

Nb d'agents travaillant à la bibliothèque (toutes filières confondues)	2023
moins de 99	600 €
entre 100 et 299	1 000 €
entre 300 et 599	1 500 €
entre 600 et 999	2 500 €
entre 1000 et 1500	3 500 €
plus de 1500	4 500 €

Grilles autres établissements

	2023
Musées publics	500 €
Etablissements ayant une mission de santé publique, moins de 700 praticiens hospitaliers	500 €
Etablissements ayant une mission de santé publique, entre de 700 à 1000 praticiens hospitaliers	750 €
Etablissements ayant une mission de santé publique, plus de 1000 praticiens hospitaliers	1 000 €
Autres	500 €